



L'ECHO de TONNOY

Journal municipal

Juin 2017 n°21

Sommaire

Le mot de Monsieur le Maire

Nos joies; nos peines

Actualités communales :

- cartes nationales d'identité
- inventaire du patrimoine naturel
- mission locale emploi CCSV
- rappel de la réglementation concernant les travaux
- gestion des bacs d'OM
- commission cimetière
- interdiction des produits phytosanitaires

Actualités des associations

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi	16h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	16h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00

mairie-de-tonnoy@wanadoo.fr

Retrouvez les actualités de Tonnoy sur :

<http://tonnoy.forumactif.org/>

PLANNING DE BALAYAGE

Jeudi 08 juin

Jeudi 29 juin

Jeudi 20 juillet

Jeudi 10 août

Jeudi 31 août

Jeudi 21 septembre

Merci de stationner vos véhicules de manière à ne pas entraver le nettoyage.

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

Le dernier conseil communautaire s'est déroulé à Tonnoy le jeudi 30 mars à 18h. Nous remercions la Communauté de Communes du Sel et du Vermois pour leur intégration, leur écoute et prise en compte des préoccupations de chacun.

Un guide des services dispensés par l'intercommunalité vous a été diffusé. Une information complète est disponible en mairie et un présentoir spécifique est mis en place également.

Je ferai tout mon possible pour défendre les intérêts de notre village et serai le relais des préoccupations des Tonnagiens au sein de la communauté de communes.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Yvon VALETTE

ARRETE DE CIRCULATION PONT SUR LA MOSELLE

Comme vous avez pu le constater, la vitesse est limitée à 30 km/h dans la section de la route départementale 74 du pont sur la Moselle. La circulation est interdite aux poids lourds dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 30 tonnes à l'exception des véhicules intervenant dans la gestion de cette section de voie et des véhicules des services publics de secours et de sécurité. L'arrêté du conseil Départemental 54 est pris pour 4 ans.

ARTISANS LOCAUX

Vous êtes un artisan local, signalez-vous en mairie. Un répertoire des artisans locaux sera diffusé ou mis à disposition des habitants au cours du 2^e semestre.

NOS JOIES, NOS PEINES

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de

- Esteban ROCLE né le 20/12/16
- Lison RECHT, née le 25/01/17

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Marie-Line JEANMAIRE, née HESSE, le 15/02/17

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

L'instruction des demandes de cartes nationales d'identité s'effectue désormais par des plateformes spécialisées afin d'améliorer les délais de traitement et renforcer les moyens de lutte contre les fraudes. Vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> puis vous présenter dans une des mairies équipée de dispositifs de recueil pour la prise des demandes muni de votre n° de pré-demande en ligne et des justificatifs nécessaires.

Retrouvez la liste des communes équipées sur le site : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Plus d'informations sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr ou en mairie.

POLE EMPLOI AU SEIN DE LA CCSV

Au sein de la Communauté de Communes du Sel et du Vermois existe un pôle de réinsertion à l'emploi à même de vous orienter et vous aider dans vos démarches.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, s'adresser à Saint Nicolas de Port – 03 83 45 23 32.

A partir de 26 ans, s'adresser à Dombasle, espace Defi - 03 83 20 78 01.

ENVIRONNEMENT : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION GRAND-EST

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques... les agents du service Eau, Biodiversité et Paysages de la direction régionale en charge de l'environnement (DREAL) et les agents habilités par la DREAL sont autorisés à procéder sur les communes de Meurthe-et-Moselle toutes les opérations nécessaires à l'inventaire et peuvent pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitation), franchir murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations et ce jusqu'au 31/12/2018.

L'arrêté préfectoral peut être consulté en mairie.

EPICERIE DE TONNOY

Réouverture prévue cet été.

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS

1. Pour les très petites surfaces : pas de permis ni de déclaration

Si votre construction (y compris pour les abris de jardin, Carport, local à bois, pergola, abris temporaire de chantier...) ou votre rénovation comprend une emprise au sol inférieure à 5 m² : aucune autorisation n'est nécessaire.

2. Pour les surfaces de moins de 20m² : déclaration de travaux

Une déclaration de travaux est requise pour la construction ou l'installation de locaux créant une surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m² (exemple : *local à bois, Carport, abri de jardin, chenil, kiosque, garage bois, chalet habitable...*). Il vous faudra retourner votre dossier en Mairie.

Egalement concernés par la déclaration de travaux :

- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

3. Pour les surfaces supérieures à 20m² : permis de construire

Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et d'au plus 40 m² nécessitent un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m².

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578> ou <http://declarationprealable.fr/>

***Devant le nombre grandissant de constructions de tous types, nous demandons à toutes les personnes concernées de bien vouloir régulariser leur situation le plus rapidement possible.
IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR SE CONFORMER A LA REGLEMENTATION !***

INFORMATIONS SUR LA GESTION DES BACS D'ORDURES MENAGERES

CE QUI NE CHANGE PAS

Le bac des ordures ménagères

Afin de faciliter la gestion des collectes des ordures ménagères, vous pouvez toujours utiliser le même bac (rachat par la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois à l'ancienne intercommunalité).



Des autocollants seront apposés par la SITA sur les anciens bacs qui ont été rachetés par la Communauté de Communes

CE QUI CHANGE

La Communauté de Communes

Vous dépendez depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois.

La tarification

Vous n'êtes plus à la redevance incitative, mais vous êtes redevable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la surface de l'habitation, au moment de la Taxe Foncière et facturée par le centre des impôts.

Si vous êtes locataire, elle peut vous être refacturée dans vos charges locatives par

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

Service administratif : 3, rue du canal

54210 ST NICOLAS DE PORT—03 83 45 23 32

Services techniques : 3, rue Louis Majorelle

54 110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE—03 83 20 78 01

www.cc-seletvermois.fr rubrique Contact



COMMISSION CIMETIERE

La commission se réunira le samedi 1er juillet à 10h00 en Mairie de TONNOY

ENVIRONNEMENT

L'utilisation de pesticides (produits phytosanitaires) est interdite dans les espaces publics (des dérogations existent pour les cimetières) depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette interdiction sera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers. Les services techniques utilisent désormais des brûleurs thermiques.

L'ACTUALITE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE TONNOY

L'association Histoire et Patrimoine a inauguré l'année par une série de trois apéros du patrimoine. Les sujets abordés ont passionné les auditeurs : *la vente du château en 1795 ; Tonnoy, village de vigneron ; châtelains et châtelaines de Tonnoy*. C'est au total près de quatre-vingt personnes qui ont découvert une part de l'histoire du village totalement méconnue des habitants. L'association prévoit la poursuite de ces manifestations au cours de l'hiver 2018.

CHANTIER LOISIRS JEUNES

Du 10 au 13 juillet 2017 à Tonnoy
Tu as entre 13 et 17 ans, viens participer à la réhabilitation du chemin le long du Haras et construire un pont en bois et tu bénéficieras de loisirs. La contrepartie loisirs sera décidée collectivement lors du chantier. Renseignements et inscriptions : maire de Tonnoy, 03 83 26 62 33 – mairie-de-tonnoy@wanadoo.fr. Fiche d'inscription à retourner au plus tard le 30/06.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

PROCHAINS RENDEZ-VOUS FESTIFS

- **Vendredi 9 juin** : fête des écoles –fin d'après-midi et soirée
- **Samedi 10 juin** : Fête de la musique et feux de la Saint Jean organisés par Tonn'Air de Fête – salle des sports – fin d'après-midi
- **Samedi 10 juin** : découverte roller à partir de 6 ans, ASCC, 14h-16h salle des sports
- **Dimanche 11 juin** : Randonnée de 17 km organisée par l'ASCC – circuit de Machet – départ 8h30 parking de la mairie de Tonnoy
- **Dimanche 25 juin** : gala de danse ufomov et percu, ASCC – 14h30 salle Emile Gaudel à Bayon. Entrée 3 euros pour les plus de 16 ans.
- **Dimanche 25 juin** : randonnée organisée par l'ASCC – circuit de la Voivre – 17 km – RDV 9h parking de la mairie.
- **Judi 29 juin** : repas au restaurant Le PALACIO, Ludres, organisé par le Club du Bel Age. RDV sur place à 12h. Inscriptions B. SIMON, place de la Libération.
- **Samedi 8 juillet** : Fête nationale, bal organisé par Tonn'Air de Fête – espace Hubert Dartoy en soirée.
- **Dimanche 9 juillet** : Randonnée de 17km organisée par l'ASCC – sentier des wisches – RDV sur le parking de la mairie à 8h00.
- **Samedi 19 août** : fête patronale – place des Marronniers – organisée par Tonn'Air de Fête et brocante **dimanche 20 août**.
- **Dimanche 17 septembre** : journées du patrimoine – Eglise – Association Histoire et Patrimoine
- **Samedi 23 septembre** : excursion annuelle Vallée de la Moselle organisée par Lo Couarail

INFORMATION DE LA SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE TONNOY

Notre association accueil depuis 1984, les jeunes désirant apprendre, acquérir les gestes et techniques de sauvetages de personnes ainsi que l'extinction d'incendie, l'évolution sur une échelle petit et grand modèle.



L'association est devenue dans notre saintois l'école référentielle départementale grâce à l'investissement et à la passion de ses adhérents. Nous formons pendant 4 ans des jeunes qui à l'issue de ces années deviennent sapeurs-pompiers. Ils pratiquent du sport, participent à de grandes manifestations sportives départementales, aux cérémonies patriotiques nationales et reçoivent une éducation civique pour avoir un véritable esprit d'équipe et de cohésion. Pour cette année nous avons 36 jeunes, toutes sections confondues, encadrés par une équipe de formateur diplômée, motivée et passionnée pour leurs transmettre « l'amour du camion rouge ».

Pour tout jeune désirant intégrer notre section et qui a entre 12 et 14 ans, n'hésitez pas à nous contacter : 12 rue de l'âtre - 54210 TONNOY mail : jsptonnoy@orange.fr



LO COUARAIL

W.AGENCEMENT : travaux d'aménagement, de rénovation, de transformation intérieure

29, rue du Moncel
54210 TONNOY
06.87.03.79.54

ww.agencement@gmail.com

Lo Couarail rencontre Romane Bohringer à Tonnoy : Lo Couarail est sorti de son répertoire musical habituel pour vivre une fantastique aventure artistique, musicale et humaine. Fin avril, le théâtre de la Manufacture à Nancy donnait une pièce dans laquelle intervenait une chorale. Romane Bohringer y incarnait le personnage principal, une femme prêtre, chef de chœur. Sa candidature ayant été retenue, Lo Couarail associé à un autre chœur, présents sur scène tout au long de la pièce, a dû apprendre les chansons de la pièce. Avant de se produire sur scène, Lo Couarail a invité Romane Bohringer à le rencontrer en l'église de Tonnoy. L'échange a été d'une grande richesse, la comédienne communiquant avec beaucoup de simplicité, de profondeur et de chaleur. Naturellement, comme dans la pièce, elle a chanté avec Lo Couarail qu'elle a aussi dirigé. Chanteurs et comédienne sont ensuite descendus salle des associations pour partager le déjeuner. Romane qui a beaucoup apprécié le pâté lorrain a été enchantée par sa journée passée à Tonnoy... Elle a accepté l'invitation à revenir pour un projet en cours de construction.

Responsable de la publication : Y. VALETTE
Ont participé à la rédaction : l'ensemble de l'équipe municipale

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Franck POTIER

**Réparation auto
et moto toutes
marques**

25 ans d'expérience dans l'automobile
Service à domicile
14 rue des chevenieres
54210 TONNOY

06 10 14 12 97
Fp.mecaautomotolaposte.net